



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 153-2024 P**  
Séance du 29 octobre 2024

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'agglomération N°4 du Grand-Genève et notamment la fiche 40-14 relative à la réalisation d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates,

vu le Plan Directeur Communal actuellement en vigueur, notamment l'image directrice des cheminements pour piétons, celle des itinéraires pour vélos et la fiche de mesures N°18 ainsi que le nouveau Plan Directeur Communal, en cours d'approbation, notamment les fiches M2, S6 et U1,

vu les plans localisés de Quartier en force « La Milice » N° 28'790, adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999 et « Les Sciers » N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 qui stipulent la réalisation de cette passerelle,

vu le crédit d'engagement D 14-2020 de 45 000 F pour l'étude de faisabilité d'une passerelle de mobilités douces, voté par le Conseil municipal en date du 13 octobre 2020 et D 86-2022 de 390'000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilités douces aux Sciers, voté par le Conseil municipal en date du 13 décembre 2022,

vu le concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 réalisé en deux phases, une phase de sélection et une seconde phase permettant aux équipes retenues de présenter leur projet (premier tour le 10 octobre 2023 et deuxième tour les 15 et 16 avril 2024);

vu la décision du jury de concours de proposer l'adjudication au bureau Masotti et Associati SA ainsi que celle de Conseil administratif de suivre cette recommandation du jury et de retenir le bureau mentionné précédemment,

vu l'étude de faisabilité pour le réaménagement du chemin de la Milice réalisée par le bureau Trafitec en parallèle du concours en date du 5 août 2024,

vu l'exposé des motifs EM 153-2024 d'octobre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De lancer l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnements entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 540 000 F, destiné aux mandats d'ingénieurs civils et mandataires spécialisés.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 540 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/yg/bg#11'211– SF/PL – Octobre 2024



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 153-2024**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciens et la Milice**

**540'000 F**

**Plan-les-Ouates – Octobre 2024**

# Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciers et la Milice

## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. Historique du projet

Le quartier des Sciers et ses 700 logements est l'un des deux grands projets de la Commune de Plan-les-Ouates. Bien qu'à seulement 700 m à vol d'oiseau du cœur villageois de Plan-les-Ouates, les habitants du quartier des Sciers sont relativement isolés du reste de la Commune par la barrière que constitue l'autoroute de contournement. Les piétons et les cyclistes sont ainsi contraints de faire un détour conséquent pour rallier le centre, en empruntant des axes routiers très fréquentés.



Lors des premières réflexions sur le quartier des Sciers, voici plus de 20 ans, il avait été imaginé la réalisation d'une passerelle de mobilités douces permettant de relier le quartier au centre du village de Plan-les-Ouates, en enjambant l'autoroute. Cette passerelle figure ainsi dans les différentes planifications qui ont accompagné la réalisation du quartier (PDQ et PLQ des Sciers, ainsi que dans le PLQ du quartier de la Milice).

La mise en œuvre de cette passerelle a été initiée en 2020, avec le vote par le Conseil municipal d'un crédit de 45'000 F pour la réalisation d'une étude de faisabilité. En effet, malgré l'intégration de ce projet dans l'ensemble des planifications cantonales et communales, son étude n'avait jamais été lancée, le projet de liaison L1-L2 (Genève-Sud) comprenant la demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud étant venu contrecarrer sa faisabilité technique. L'abandon des liaisons Genève-Sud en 2019 a permis de relancer ce dossier et d'en étudier la faisabilité.

A l'issue de cette étude de faisabilité, un crédit d'engagement de 390'000 F (D 86-2022) a été accepté par le Conseil municipal en date du 13 décembre 2022 pour lancer un concours d'architecture et d'ingénierie. La Commune souhaitait en effet garantir que l'ouvrage réalisé soit non seulement fonctionnel mais également bien intégré dans le paysage.

Le concours s'est déroulé entre 2023 et 2024, avec :

- Phase de sélection : octobre 2023. Sur les 18 candidatures reçues, 7 ont été retenues pour la suite du processus.
- Phase de concours : 15 et 16 avril 2024. Les membres du jury se sont réunis et ont retenu à l'unanimité le projet « Vivre ensemble » du bureau Masotti et Associati SA de Bellinzone.

Le deuxième tour du concours avait comme prérogative de mettre en avant des points tels que l'intégration paysagère et la légèreté de l'ouvrage. Le projet « Vivre Ensemble » par sa légèreté (malgré une portée de plus de 60 mètres), ses deux placettes de vie situées à chaque extrémité et son intégration paysagère, correspondait le mieux au cahier des charges du concours.

Le vernissage s'est déroulé en date du 22 mai 2024, avec la présentation officielle du lauréat au public. Quant à l'exposition publique elle s'est tenue dans le bâtiment de liaison de la Maire du 23 mai au 2 juin 2024 inclus.

## **2. Eléments techniques**

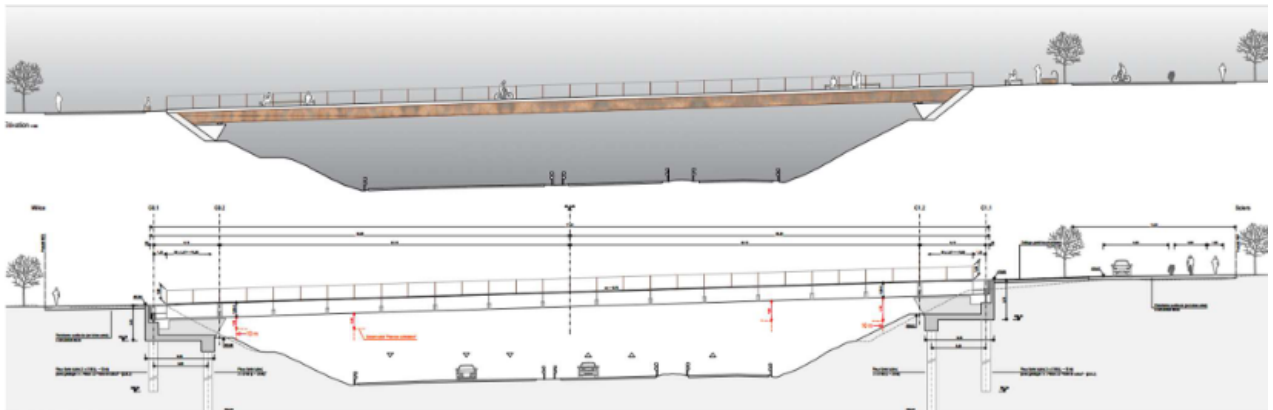
### **2.1. Le projet de passerelle**

*Images du projet lauréat*



Le projet « Vivre Ensemble » du bureau Masotti et Associati SA a convaincu le jury par le soin apporté à l'insertion paysagère et au confort des usagers, ainsi que par les qualités techniques de l'ouvrage. Le jeu de lignes parallèles entre les poutres apporte une légèreté au projet et la structure est simple mais de haute qualité. Les accroches sont mises en valeurs par la création des placettes, comme lieux de rencontre ou de moments de repos.

*Image du projet lauréat*



Telle que prévu dans le programme du concours, la continuité des prestations d'ingénieur civil ordinaire a été confiée au bureau Masotti et Associati SA pour les phases 31 à 41.

Ceci inclut la direction générale du projet, la direction générale des travaux et supplément pour la structure porteuse, telles que définies dans le règlement SIA 103 (édition 2020) ainsi que les prestations d'architectes des phases SIA 31 à 41 telles que définies dans le règlement SIA 102 (édition 2020).

L'avant-projet qui sera développé permettra d'affiner la proposition du lauréat, notamment la compatibilité avec les contraintes fixées par l'OFROU – propriétaire de l'autoroute et des talus sur lesquels s'implantera la passerelle.

De plus, des études géotechniques plus poussées permettront de définir avec précision le type des fondations pour les culées situées aux deux extrémités de la passerelle ainsi que son implantation exacte.

Les éléments techniques seront complétés par des discussions avec les habitants situés dans le quartier de la Milice, pour garantir le bon déroulement du projet et anticiper d'éventuels blocages lors de la phase d'autorisation de construire (phase 33).

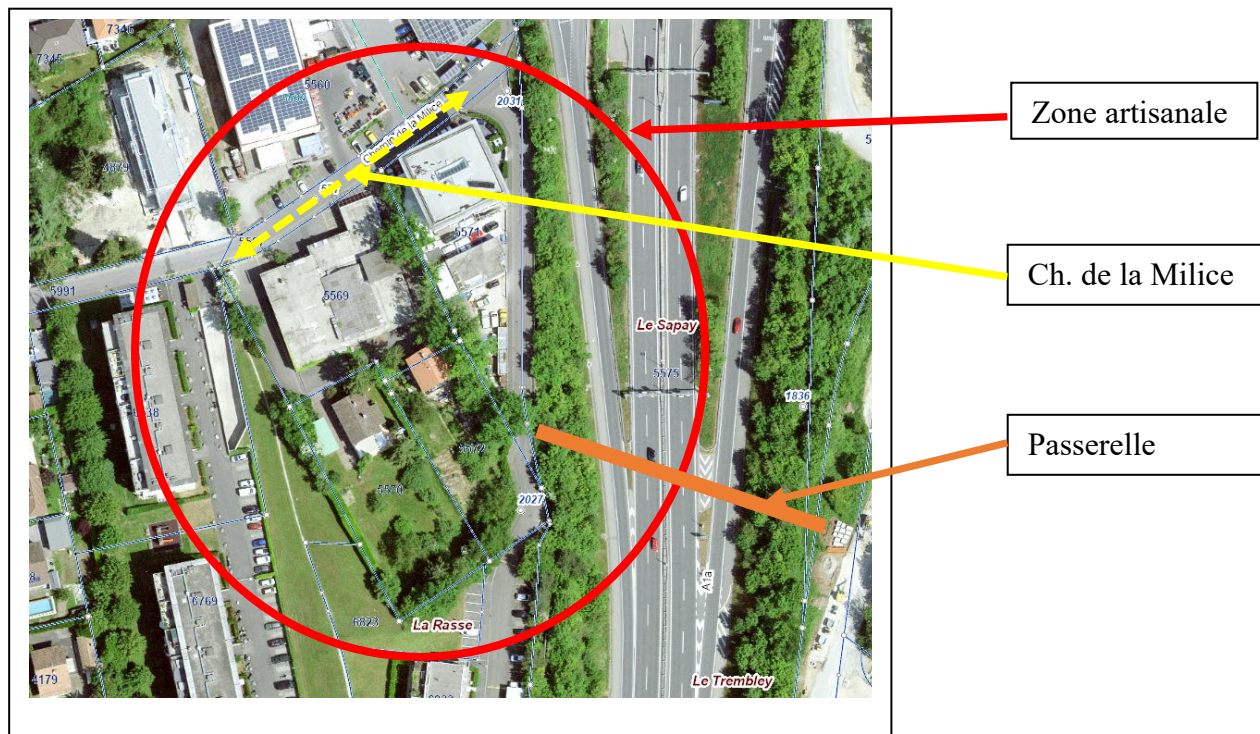
Une fois le projet finalisé (phase 32), les appels d'offres (phase 41) seront réalisés en parallèle de la phase 33, afin d'établir le coût prévisible de l'ouvrage. Ceci permettra à la Commune de déposer un crédit de réalisation plus précis que l'estimation transmise dans le cadre du concours.

## **2.2. Mesures d'accompagnements du chemin de la Milice**

En parallèle de l'élaboration du projet de la passerelle, la Commune a également travaillé au réaménagement du chemin de la Milice.

En effet, à la sortie de la passerelle, les futurs piétons et cyclistes emprunteront ce chemin qui ne comporte aujourd'hui aucun aménagement de mobilités douces.

Le chemin traverse également la zone industrielle et artisanale de la Milice, dans laquelle transitent de nombreux poids lourds.



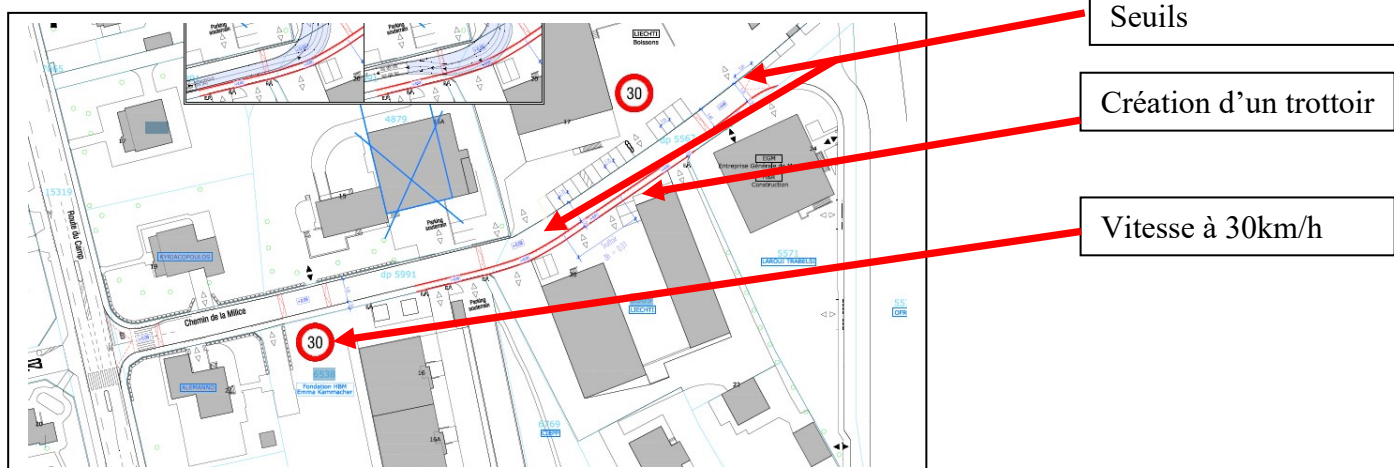
Un avant-projet a été demandé au bureau Trafitec pour améliorer la situation actuelle. Il prévoit la création d'un trottoir, d'une liaison sécurisée et lisible entre le chemin de la Milice et la zone de la Cartouchière et le passage à 30 km/h.

La Commune a entrepris des démarches avec les propriétaires privés jouxtant les deux projets, pour améliorer le flux et la sécurisation des usagers, au vu des activités dans le secteur.

La Commune s'est également mise en relation avec les différents partenaires, tels que l'OFROU et l'Etat de Genève.

Cet avant-projet doit encore être affiné avec les phases 32 (projet de l'ouvrage) et 33 (procédure demande d'autorisation) pour permettre de chiffrer le coût de réalisation et de préparer les appels d'offres.

Le présent crédit permettra donc de finaliser les études, de réaliser les appels d'offres du projet de la passerelle et du réaménagement du chemin de la Milice.



De ce fait, les deux projets sont indissociables.

### **2.3. Foncier**

La réalisation de cette passerelle est conditionnée par l'accord formel des différents propriétaires privés. Dans certains cas, la Commune a déjà signé une convention d'accord, mais la mise en place de servitudes de passage sera nécessaire. En effet, la passerelle débouche sur un chemin aujourd'hui privé, la partie communale du chemin de la Milice ne commençant qu'au niveau des bâtiments Caritas.

Ainsi des frais de géomètre et de notaire sont indispensables afin de mener à bien ce projet. Par ailleurs, la PPE, située du 28 au 36 chemin de la Milice et riveraine immédiate du projet, a engagé des discussions avec la Commune pour réserver ses droits et s'est fait représenter par un avocat. Des discussions ont déjà eu lieu avec leur représentant pour les informer du projet, mais il est probable que de futurs frais d'avocats soient à prévoir.

## **3. Planning intentionnel**

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| • Introduction du crédit   | Octobre 2024   |
| • Rendu de l'avant-projet  | Avril 2025     |
| • Rendu du projet          | Septembre 2025 |
| • Procédure d'autorisation | Décembre 2025  |

Dans un second temps, une délibération sera présentée au Conseil municipal pour solliciter le crédit de réalisation.

Le planning pour cette deuxième étape sera le suivant :

- |   |                  |
|---|------------------|
| • <i>Vote du crédit de réalisation</i>    | <i>Mars 2026</i> |
| • <i>Début des travaux</i>                | <i>Mai 2026</i>  |
| • <i>Mise en service de la passerelle</i> | <i>2027</i>      |

Ces dates sont sous réserve de l'autorisation et des risques de recours.



## 4. Financement

Les coûts globaux du présent crédit d'engagement comprennent la totalité des coûts pour les études et les appels d'offres pour la passerelle ainsi que pour le réaménagement du chemin de la Milice en mesure d'accompagnement. Ces deux mesures sont chiffrées séparément pour des questions de transparence et de compréhension.

<b>Coûts de la passerelle</b>	
<b>Honoraires pour l'étude de la passerelle</b>	<b>257'025.00 F</b>
<b>Honoraires ingénieurs spécialisés</b>	<b>100'000.00 F</b>
<b>Frais annexes</b>	<b>52'500.00F</b>
<b>Débours, hausses et imprévus</b>	<b>28'666.75 F</b>
<b>Total HT des coûts</b>	<b>438'191.75 F</b>
<b>TVA 8.1%</b>	<b>35'493.53 F</b>
<b>TOTAL TTC Travaux de la passerelle</b>	<b>473'685.28 F</b>
<b>Mesures d'accompagnement</b>	
<b>Honoraires pour l'étude des mesures d'accompagnement</b>	<b>46'500.00 F</b>
<b>Frais annexes</b>	<b>7'500.00 F</b>
<b>Débours, hausses et imprévus</b>	<b>3'780.00 F</b>
<b>Total HT des coûts</b>	<b>57'780.00 F</b>
<b>TVA 8,1%</b>	<b>4'680.18 F</b>
<b>Total TTC des mesures d'accompagnement</b>	<b>62'460.18 F</b>
<b>Total TTC de la passerelle et des mesures d'accompagnement</b>	<b>536'145.46 F</b>
<b>TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI</b>	<b>540'000 Fr</b>

## **5. Conclusion**

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 540'000 F TTC pour l'étude d'une passerelle des mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciens et la Milice.

**Le Conseil administratif**

SCA/ALF/bg#11'211– Octobre 2024

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de  
mobilités douces des mesures d'accompagnement entre  
le quartier des Sciens et la Milice**

**Annexe 1**

**Estimation du coût des travaux**



## Commune de Plan-les-Ouates

Projet de financement pour l'études d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciers et la Milice

SCA

### CREDIT D'ENGAGEMENT

#### 1- Passerelle

##### A. Honoraires ingénieur civil & Architecte pour l'étude de la passerelle

31 Avant-projet	fr.	50 990,00
32 Projet de l'ouvrage	fr.	135 060,00
33 Procédure de demande d'autorisation	fr.	13 790,00
41 Appels d'offres	fr.	57 185,00
<b>Total études HT</b>	<b>fr.</b>	<b>257 025,00</b>

##### B. Honoraires ingénieurs spécialisés

Géomètre	fr.	25 000,00
Géotechnicien y .c sondages	fr.	75 000,00
<b>Total indemnités HT</b>	<b>fr.</b>	<b>100 000,00</b>

##### C. Frais annexes

Frais de reprographie	fr.	2 500,00
Frais de notaire et/ou de conseils juridiques	fr.	50 000,00
<b>Total frais annexes HT</b>	<b>fr.</b>	<b>52 500,00</b>

##### D. Débours, hausses et imprévus

Divers & Imprévus (env. 7%)	fr.	409 525,00	fr.	28 666,75
<b>Total divers et imprévus HT</b>	<b>fr.</b>	<b>409 525,00</b>	<b>fr.</b>	<b>28 666,75</b>

##### Total de la passerelle

<b>Total H.T des coûts</b>	<b>fr.</b>	<b>438 191,75</b>
TVA 8.1%	fr.	35 493,53
<b>Total TTC Passerelle</b>	<b>fr.</b>	<b>473 685,28</b>

#### 2- Mesures d'accompagnement (chemin de la Milice)

##### A. Honoraires pour l'étude

31 Avant-projet	fr.	8 000,00
32 Projet de l'ouvrage	fr.	22 000,00
33 Procédure de demande d'autorisation	fr.	4 000,00
41 Appels d'offres	fr.	12 500,00
<b>Total études HT</b>	<b>fr.</b>	<b>46 500,00</b>

##### B. Frais annexes

Frais de reprographie	fr.	2 500,00
Frais de notaire	fr.	5 000,00
<b>Total frais annexes HT</b>	<b>fr.</b>	<b>7 500,00</b>

##### C. Débours, hausses et imprévus

Divers & Imprévus (env. 7%)	fr.	54 000,00	fr.	3 780,00
<b>Total divers et imprévus HT</b>	<b>fr.</b>	<b>54 000,00</b>	<b>fr.</b>	<b>3 780,00</b>

##### Total des mesures d'accompagnement

<b>Total H.T des coûts</b>	<b>fr.</b>	<b>57 780,00</b>
TVA 8.1%	fr.	4 680,18
<b>Total TTC des mesures d'accompagnement</b>	<b>fr.</b>	<b>62 460,18</b>

**Total TTC de la passerelle et des mesures d'accompagnement fr. 536 145,46**

**TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI**

**540 000,00**

**Crédit d'engagement pour l'études d'une passerelle de  
mobilités douces et du réaménagement des mesures  
d'accompagnement entre le quartier des Sciens et la  
Milice**

**Annexe 2**

**Financement et coûts induits**

# Financement

## Crédit d'engagement pour l'études d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciens et la Milice

1	Crédit brut		540 000,00
---	-------------	--	------------

### 2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	fr.	-
2,2	Participation des routes cantonales	fr.	-
2,3	Taxe d'équipement	fr.	-
2,4	Taxe d'écoulement	fr.	-
2,5		fr.	-
2,6	Subventions fédérales	fr.	-
2,7	Divers	fr.	-

	Crédit net	fr.	540 000,00
--	------------	-----	------------

### 3 Commentaires

## Evaluation des coûts induits

### Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciers et la Milice

#### 1 Revenus annuels

Total des revenus annuels fr. -

#### 2 Charges annuelles pour la première année

Durée

Montant

Taux

2,1 Charges financières

540 000,00

2,00% fr. 10 800,00

2,2 Amortissements

fr. -

Total des charges pour la première année fr. 10 800,00

#### 3 Coûts induits pour la première année

fr. 10 800,00

# Investissement

## Crédit d'engagement pour l'études d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre le quartier des Sciens et la Milice

### PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global

#### Répartition selon plan des investissements

Dépenses brutes prévues

Recettes estimées

**Total dépenses nettes**

Etant donné que ce crédit d'étude sera consolidé avec le crédit d'engagement pour la réalisation de l'ouvrage, il n'est pas mentionné dans le plan des investissements.

### PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation

0,00

#### Répartition selon exécution

Dépenses brutes prévues

400 000,00

140 000,00

Recettes estimées

**Total dépenses nettes**

**400 000,00**

**140 000,00**